



**Direction départementale des
territoires de l'Ardèche**

**Service urbanisme et territoires
Unité planification territoriale**
Affaire suivie par : Angélique HARMAND
Tél. : 06 75 15 56 63
angelique.harmand@ardeche.gouv.fr

Privas, le 15 JUIL. 2026

**Le Préfet
à
Monsieur le Maire
Mairie
2-4 chemin de Martinot
07 300 Saint-Jean-de-Muzols**

Objet : Consultation des PPA – modification n°3 – PLU de Saint-Jean-de-Muzols

Par courriel réceptionné en date du 25 juin 2026, vous sollicitez mon avis sur le projet de modification n° 3 du PLU de Saint-Jean-de-Muzols.

Cette modification concerne des évolutions réglementaires mineures en zones urbaines et à urbaniser (règle relative aux clôtures, ajustement de zonage entre la zone UJ et UC, suppression d'un emplacement réservé) et n'appelle pas d'observations particulières.

J'émet, en conséquence, un avis favorable sur le projet de modification n°3 du PLU de Saint-Jean-de-Muzols.

Je vous rappelle la nécessité de saisir l'autorité environnementale pour avis (article R.104-33 du code de l'urbanisme) au titre de l'examen cas par cas ad hoc. Il conviendra ensuite de prendre, par une délibération du conseil municipal, une décision relative à la réalisation ou non d'une évaluation environnementale, et ce, avant d'approuver la modification du PLU. Je vous joins, à toutes fins utiles, le schéma de la nouvelle procédure de modification issue de la loi Huwart entrée en application au 26 mai 2026.

Par ailleurs, je vous rappelle que le projet de modification comprenant l'exposé des motifs et l'ensemble des pièces modifiées, ainsi que les avis des personnes publiques associées, doivent être joints au dossier qui sera mis à disposition du public.

J'attire enfin votre attention sur la nécessité de publier sur le Géoportail de l'urbanisme l'intégralité de votre PLU approuvé, ainsi que cette modification une fois celle-ci approuvée par le conseil municipal. C'est une des conditions requises pour rendre cette dernière exécutoire.

La directrice départementale
des territoires de l'Ardèche

Anne BRONNER

Copie à : DTNA / SIH / Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône / SUT-Chrono